



# SYNTHESE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 9 mars 2021 à 18h

tel : 02.31.27.15.80  
fax : 02.31.23.86.06  
mairie@cagny.fr  
www.cagny.fr

## **REUNION A HUIS CLOS**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2121-18,

Considérant que la séance du conseil municipal, convoqué à 18h, se déroule intégralement en période de couvre-feu et que le public ne peut donc pas y assister,

Considérant que la commune de Cagny n'est pas en capacité de retransmettre les débats de manière dématérialisée, et donc de garantir l'aspect public de la séance,

Monsieur le Maire propose le vote de la tenue de séance en huis clos, permettant la sécurité juridique des actes pris ce soir. La majorité absolue doit être atteinte pour que le huis clos soit validé.

*Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité (18 voix POUR) :*

- *Décide de tenir la séance du Conseil municipal du mardi 9 mars 2021 à huis clos.*

## **URBANISME**

### **PROJET PARTELIOS – AMENAGEMENTS SUR LA RD 613**

*(Michel DECAMBOS, rapporteur)*

Michel Decambos expose le projet d'aménagement de trente logements du bailleur social PARTELIOS HABITAT situé dans la parcelle de l'ancienne ferme Vanlerberghe, le long de la RD 613. Ce projet nécessite un aménagement sécuritaire de la RD 613. Michel Decambos présente le plan de masse de l'opération PARTELIOS HABITAT et un plan d'aménagement sur la RD 613. Ces deux plans ont été élaborés et validés en concertation avec l'Agence Routière Départementale de Caen.

Michel Decambos détaille le plan d'aménagement sur la RD 613 et préconise l'installation d'un feu tricolore radar pour les véhicules circulant dans le sens Lisieux/Caen. Un feu radar permet de calculer la vitesse des usagers de la route s'approchant du feu tricolore et adapte son comportement en passant son feu au rouge si l'usager circule au-dessus de 50 km/h. Ce feu radar occasionnera un surcoût. Il sera proposé que ce surcoût soit pris en charge par PARTELIOS HABITAT.

Il est nécessaire de régulariser ce projet par une convention tripartite entre la commune, PARTELIOS HABITAT et le Département du Calvados définissant toutes les conditions liées à ce projet et notamment une répartition des coûts entre la commune et PARTELIOS HABITAT.

Le coût prévisionnel de l'aménagement sur la RD 613 est estimé à :

- 25 000 € HT pour les travaux d'installation des feux tricolores
- 20 000 € HT pour les aménagements de voirie (marquage au sol, signalisation horizontale, îlots de sécurisation de passage piéton, bordures et enrobés pour sécuriser le trottoir au droit de l'école, élargissement du trottoir pour basculer la rue Henri Philippe en sens unique etc...).

PARTELIOS HABITAT prendrait en charge les coûts liés à l'installation des feux tricolores et la commune les coûts d'aménagements de voirie.

Il est demandé au conseil municipal de prendre une décision concernant ce projet d'aménagement et l'installation d'un feu tricolore radar.

*Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité (18 voix POUR) :*

- *Donne son accord sur le principe d'une convention et d'une séparation des coûts entre la commune de Cagny et PARTELIOS HABITAT pour l'aménagement sécuritaire de la RD 613. PARTELIOS HABITAT prendrait à sa charge les coûts liés à l'installation des feux tricolores, soit un montant estimé de 25 000 € HT. La commune de Cagny prendrait en charge les coûts d'aménagements de voirie, soit un montant estimé de 20 000 € HT,*
- *Accepte l'installation d'un feu tricolore radar avec la prise en charge du surcoût par PARTELIOS HABITAT,*
- *donne à Monsieur le Maire ou son représentant pouvoir de poursuivre l'exécution de la présente délibération en prenant toutes dispositions nécessaires.*

## **PERSONNEL COMMUNAL**

### **AUDIT DU PERSONNEL ADMINISTRATIF**

Suite à un nombre d'heures supplémentaires élevé depuis plusieurs années et à un projet de réorganisation du service administratif, il a été proposé de réaliser un audit de ce service. Les élus et les agents ont émis un avis favorable à cette proposition.

Une proposition liée à une étude organisationnelle/RH du service administratif de la collectivité a été établie par le cabinet Arfos pour un montant de 6 265 € HT soit 7 518 € TTC.

Par délibération n° 2021/020 du 9 février 2021, le conseil municipal a donné son accord sur le principe d'un audit du service administratif. Le Maire s'est renseigné et propose de retenir le devis de l'entreprise ARFOS.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité (18 voix POUR) :

- *retient le devis de l'entreprise ARFOS pour un montant de 6 265 € HT soit 7 518 € TTC,*
- *donne à Monsieur le Maire ou son représentant pouvoir de poursuivre l'exécution de la présente délibération en prenant toutes dispositions nécessaires.*

## **AFFAIRES FINANCIERES**

### **DÉLÉGATION DE POUVOIR DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE**

Dans le cadre de sa délégation de pouvoir, Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il a engagé les dépenses suivantes :

<b>VOIRIE</b>
---------------

✓ Poteau incendie pour allée Saint Germain - BOUYGUES : 4350€ HT soit 5220€ TTC

✓ Miroir - SIGNATURE : 1075,28€ HT soit 1290.34€ TTC

✓ Panneaux- SIGNATURE : 2719,36€ HT soit 3263,23€ TTC

✓ Panneaux - SIGNATURE : 122.44€ HT soit 146.93€ TTC

**SOUS-TOTAL :**            **HT :**            **8 267,08 €**

**TTC :**            **9 920,50 €**

<b>STADE DE FOOTBALL</b>
--------------------------

✓ Adoucisseur d'eau – CULLIGAN : 1773,39 € HT soit 2128.07€ TTC

**SOUS-TOTAL :**            **HT :**            **1 773,39 €**

**TTC :**            **2 128, 07 €**

## ECOLE MATERNELLE

- ✓ Tricycles – LIBRAIRIE DU MANOIR : 1862.50€ HT soit 2235 € TTC

**SOUS-TOTAL :**        **HT :**        **1 862,50 €**

**TTC :**        **2 235, 00 €**

## ATELIER

- ✓ Mobilier pour vestiaires – ADEQUAT : 1613.99€ HT soit 1936.79 € TTC
- ✓ Groupe électrogène – FAUCON MOTOCULTURE : 711 HT soit 853.20€ TTC
- ✓ Béton pour confection dalle (lieu de stockage) – UNIBETON : 836€ HT soit 1003.20€ TTC

**SOUS-TOTAL :**        **HT :**        **3 160,99 €**

**TTC :**        **3 793,19 €**

## ATELIER ORANGERIE

- ✓ Plaques de polycarbonate pour toiture- COEUGNET : 1650.99€ HT soit 1981.19€ TTC

Madriers et Bastaings – PANOFRANCE : 504.84€ HT soit 605.81€ TTC

**SOUS-TOTAL :**        **HT :**        **2 155,83 €**

**TTC :**        **2 587,00 €**

## DIVERS

- ✓ Vidéoprotection : Installation de caméras aux différentes entrées de ville -2 AD : 31919€ HT soit 38302,80€ TTC et 4923€ HT soit 5907,60€ TTC
- ✓ Etude sur état réseaux et voirie Cité de la Sucrierie - SOGETI : 3500€ HT soit 4200.00€ TTC
- ✓ Division de parcelles rue Lucien Ropars – CABINET LANDRY : 1350€ HT soit 1620€ TTC
  
- ✓ Entretien annuel site chapelle du Mesnil Frémentel – PLAINE EMPLOI : 692.50HT soit 831€ TTC

**SOUS-TOTAL :**        **HT :**        **42 384,50 €**

**TTC :**        **50 861,40 €**

**TOTAL GENERAL :**    **HT :**        **59 604,29 €**

**TTC :**        **71 525,16 €**

## **GARAGE COMMUNAL N° 11 – BAIL AU PROFIT DE L'ASSOCIATION « UN VISAGE, UN SOURIRE »**

L'association « Un visage, un sourire » a pour but de venir en aide auprès des plus démunis. Elle oriente ses missions vers les gens de la rue, les étudiants en précarité et certaines personnes âgées pour lesquels elle collecte, sans contrepartie, des vêtements, couvertures, petit matériel électrique, produits d'hygiène, jouets, jeux. Pour entreposer ce qu'elle collecte, elle a sollicité la mairie pour l'octroi d'un garage à titre gracieux pour entreposer des meubles, ustensiles ou objets de l'association et sans demander de subvention.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité (18 voix POUR) :

- décide d'attribuer à l'association « Un visage, un sourire » le garage communal n° 11 situé rue Adolphe Lebaudy, à titre gracieux,

- donne à Monsieur le Maire ou son représentant pouvoir de poursuivre l'exécution de la présente délibération en prenant toutes dispositions nécessaires et notamment en signant les documents s'y rapportant.

## **AFFAIRES SCOLAIRES**

### **INFORMATION – SEMAINE DE QUATRE JOURS**

(Magali LONCLE, rapporteur)

Magali Loncle informe le conseil municipal qu'une dérogation avait été demandée pour la mise en place de la semaine des quatre jours à l'école au lieu de quatre jours et demi. La demande de dérogation est à renouveler auprès du conseil d'école.

Le conseil municipal n'y voit pas d'inconvénient.

## **SPORTS – LOISIRS - CULTURE**

### **ELECTION DES DELEGUES AUPRES DE L'ASSOCIATION « UN VISAGE, UN SOURIRE »**

L'association « Un visage, un sourire » a été créée le 17 novembre 2020. Monsieur le Maire informe qu'un délégué titulaire et un délégué suppléant sont à désigner au sein du conseil municipal auprès de l'association « Un visage, un sourire ». Il rappelle le rôle du délégué du Conseil municipal auprès des associations locales, et invite chaque élu à faire acte de candidature.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité (18 voix POUR) :

- désigne les délégués suivants auprès de l'association « Un visage, un sourire » :

- déléguée titulaire : Laurence MAUREY  
- déléguée suppléant : Magali LONCLE

### **BIBLIOTHEQUE – BILAN CHIFFRE 2020**

(Rapporteur Laurence MAUREY)

Laurence Maurey présente le bilan de la bibliothèque réalisé par Sylvaine Deslandes en charge de la bibliothèque.

L'évènement principal de l'année 2020 a été la fermeture de la bibliothèque durant le confinement.

Le bilan est donc contrasté avec un bon début d'année, puis une baisse de fréquentation due au confinement.

Sylvaine Deslandes intervient 8 h par semaine dans les écoles du début de sa préparation jusqu'à la fin de son intervention.

Laurence Maurey dresse un bilan positif de ces interventions de grande qualité. Sylvaine Deslandes donne envie de lire aux enfants.

(Arrivée d'Antoine BARBULEE à 19h00)

Le nombre de visiteurs est en constante augmentation depuis 2008, hormis bien sûr l'année 2020, surtout le mercredi, ce qui correspond également à une hausse du nombre des habitants de la commune.

Sylvaine Deslandes propose un grand nombre d'activités pour les enfants et participe aux animations de la mairie comme par exemple le festival « Pierres en lumière » en 2020. Elle participe à des formations afin d'améliorer le service rendu au public.

Le conseil municipal reconnaît la qualité du travail de Sylvaine Deslandes.

# **COMPTE RENDU DES COMMISSIONS**

## **COMMISSION FINANCES**

(Pascal GENISSEL, rapporteur)

Lors de la commission finances du 22 février 2021, le projet du budget primitif 2021 a été présenté en fonctionnement et en investissement.

## **AFFAIRES INTERCOMMUNALES**

### **CDC VAL ES DUNES**

(Eric MARGERIE, rapporteur)

#### **CDC VAL ES DUNES – VOIRIE 2020 – AVENANT N° 1 A LA CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES**

La communauté de communes Val ès dunes et les communes d'Argences, Cagny, Canteloup, Saint-Ouen-du-Mesnil-Oger et Valambray ont établi un groupement de commandes afin de réaliser les travaux de voirie dans le cadre du programme 2020. La convention de groupement de commandes, établie avant la consultation d'entreprises, est basée sur des chiffrages estimatifs de travaux. A la demande de la Trésorerie de Mondeville, il convient d'établir un avenant n°1 à cette convention afin d'inscrire les montants définitifs du marché tels qu'établis par l'entreprise Toffolutti.

Les montants sont les suivants :

- Pour Val ès dunes : 392 721,80 € HT
- Pour Argences : 31 309 € HT
- Pour Cagny : 40 205 € HT
- Pour Canteloup : 25 556 € HT
- Pour Saint-Ouen-du-Mesnil-Oger : 5 775 € HT
- Pour Valambray : 3 665 € HT

Vu la délibération de la Communauté de Communes du Val ès dunes en date du 18 février 2021,

Considérant la convention de groupement de commandes déjà établie pour le programme de voirie 2020,

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité (19 voix POUR) :

- Approuve la passation d'un avenant n° 1 à la convention de groupement de commandes pour la réalisation des travaux de voirie 2020 ayant pour objet d'acter les montants définitifs des travaux pour chaque membre du groupement,
- donne à Monsieur le Maire ou son représentant pouvoir de poursuivre l'exécution de la présente délibération en prenant toutes dispositions nécessaires et notamment en signant les documents s'y rapportant.

#### **PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 4/02/2021**

(Eric MARGERIE, rapporteur)

Lors de la séance du 4 février 2021, le conseil communautaire :

- décide de retenir l'offre de la société MCB pour un montant de 36 253,72 € HT pour la réalisation du lot n° 4 « étanchéité, vêtture, menuiseries extérieures aluminium : création d'un bloc porte dans le mur rideau existant » concernant la consultation d'entreprises pour la construction d'un bassin nordique.

#### **PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18/02/2021**

(Magali LONCLE, rapporteur)

Lors de la séance du 18 février 2021, le conseil communautaire :

- prescrit l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal et ouvre la concertation pendant toute la durée de l'étude et jusqu'à l'arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal.
- décide de lancer une consultation pour le recrutement d'un bureau d'études sous la forme d'une procédure adaptée avec remise d'une « intention d'aménagement du territoire » concernant la prescription de l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la Communauté de communes Val ès dunes et sollicite toutes les aides et subventions.
- Proclame, en complément des élus précédemment désignés, Pascal GENISSEL, membre de la commission « Développement économique ».
- Autorise Monsieur le Président à signer l'avenant n° 3 du contrat de territoire.
- Décide de retenir l'offre de l'entreprise FLORO TP pour un montant total de 398 743,50 € HT pour la réalisation des travaux de dévoiement de canalisations dans le cadre de la déviation Bellengreville-Vimont (avec comme répartition, 138 267,50 € HT pour Val ès dunes et 260 476 € HT pour le SIAEP).
- Approuve la passation d'un avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'assainissement et d'eau potable liés à la déviation Bellengreville-Vimont, actant le montant définitif de rémunération à 11 000 € HT.
- Décide du lancement d'une consultation sous forme de procédure adaptée pour la réalisation du schéma de gestion et de zonage des eaux pluviales.
- Décide de lancer une consultation d'entreprises pour le programme de voirie 2021 et approuve le dossier de consultation.
- Décide d'attribuer l'accord-cadre à bons de commande pour l'entretien préventif et d'urgence de la voirie 2021 à l'entreprise Toffolutti, pour un montant maximum de 70 000 € HT.

### **SIAEP D'ARGENCES- CLOS MORANT**

#### **RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL DU 10/02/2021**

- Le Comité syndical :
  - Prend acte qu'un débat d'orientation budgétaire relatif au budget primitif 2021 a été organisé lors de la séance du Comité syndical.
  - Approuve la passation d'une convention avec le Département ayant pour objet de fixer les engagements respectifs du SIAEP et du Département concernant la mise en œuvre et le financement du dévoiement de réseau au rond-point de la déchetterie – RD 40, dans le cadre du projet de déviation de la RD 613.
  - Accepte que la contribution aux investissements d'Eau du Bassin Caennais de 0,106 € HT par m<sup>3</sup> facturés aux usagers soit répercutée sur la facture des abonnés.

## **AFFAIRES DIVERSES**

### **INFORMATIONS DIVERSES**

Les informations suivantes sont communiquées aux membres du conseil municipal :

1. Remerciements :
  - EFS (Etablissement Français du Sang) pour la collecte de sang organisée à Cagny le 27 janvier 2021 (39 candidats au don).
  - Madame Leprieur pour l'élagage des arbres derrière sa propriété.
  - L'association des Anciens Combattants pour la remise en état de la sépulture de Monsieur Emilien Deschamps, tué au combat le 15 octobre 1918.
  
2. Distribution des colis aux plus de 65 ans le mercredi 24/03/2021 et positionnement des élus suivant les créneaux horaires

## **QUESTIONS DIVERSES**

Magali LONCLE précise qu'elle a informé les parents d'élèves du changement de prestataire pour la livraison des repas du restaurant scolaire.

Emmanuel LAUDO intervient sur les points suivants :

- Il souhaiterait qu'un rappel soit fait aux habitants du lotissement de la Boissière pour leur signaler que la butte de terre du Petit Bois a été réalisée pour sécuriser le bois et n'est pas une réserve de terre pour leur jardin.  
Il est prévu d'envoyer un courrier aux habitants et de communiquer sur ce problème dans le Cagny Actualités.
- Il demande qui doit installer une barrière dans l'allée Beltrame : la commune ou le lotisseur.  
Magali Loncle précise que le passage des véhicules sur cette allée est provisoire car les entreprises effectuent la réfection des routes mais qu'il faudra installer une barrière par la suite pour ouvrir cette allée uniquement aux piétons et cyclistes.
- Il souligne que si les enrobés devant les garages du lotissement La Boissière ne sont pas réalisés, l'enrobé du trottoir cassera.  
Michel Decambos précise que normalement les enrobés s'arrêtent en limite de propriété.
- Un radar de feu qui flashe devrait être installé sur la RD 613 dans le sens Cagny/Caen au niveau de l'ancien Carrefour Contact.

David BOUDET réitère sa demande concernant les panneaux de basket sur le city stade afin de les descendre pour les enfants. Laurence Maurey va voir cela.

D'autre part, il apprécie l'élagage du Petit Bois et félicite l'équipe technique.

Yoann GIBON précise qu'un travail doit être réalisé sur l'efficacité énergétique des bâtiments de la commune et notamment la mairie. Un point sera fait avec Michel Decambos qui explique qu'un réaménagement de la mairie est prévu et qu'il faut travailler à la fois sur le réaménagement et les travaux d'économies d'énergie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h13